

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Christiane GROSSET a donné procuration à Yvonne DURAFFOURG, Carmen FLORE a donné procuration à Chantal ROBIN, Anny BEUCHOT a donné procuration à Philippe MARTIN, Jérôme BLONDEL a donné procuration à Philippe CRACCHIOLO, Corinne BRENET-GRANDET a donné procuration à Stéphane DESSORS, Virginie FLORE-EVRARD a donné procuration à Dominique GERVASONI.

ABSENT : Isabel DURET

Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Pouvoirs : 6 Votants : 22 Absent : 1

Monsieur BENSALÉM Mourad a été nommé Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de séance du Lundi 24 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

POUVOIR DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal, il a pris la décision suivante :

La commune d'Arbent a signé un contrat de location à compter du 1^o décembre 2022 avec la SEMCODA pour un local d'environ 25 m², situé au Pôle Santé, pour un loyer mensuel de 334,83 € plus 113,75 € de charges locatives. Ce local disponible immédiatement pourra être mis à disposition en priorité à des médecins qui accepteront de venir consulter quelques jours par mois. Un premier médecin locataire, a contacté la commune pour venir donner des consultations de médecin du Travail pour le Centre de Gestion de l'Ain et souhaiterait développer, courant 2023, des consultations de médecine générale.

BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
--

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2023 de la commune.

Section de Fonctionnement – Dépenses par chapitre.

011 - Charges à caractère général	1 245 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 930 000,00
014 - Atténuations de produits (FPIC et dette sociale)	108 000,00
022 - Dépenses imprévues	7 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	802 500,00
66 - Charges financières	15 488,00
023 - Virement à la section d'Investissement	402 512,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (dot. Amort.)	944 000,00

Total des dépenses de fonctionnement	5 455 000,00 €
---	-----------------------

Section de Fonctionnement – Recettes par chapitre.

013 – Atténuations de charges	27 000,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes div.	197 000,00
73 – Impôts et Taxes	4 448 600,00
74 – Dotations, subventions et participations	485 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	175 009,33
77 – Produits exceptionnels	20 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	102 390,67

Total des Recettes de fonctionnement	5 455 000,00 €
---	-----------------------

Section d'Investissement – Dépenses par chapitre.

21 - Opérations d'équipement	2 190 613,00
16- Emprunts et dettes (Capital)	449 446,33
27 – Autres Immobilisations financières	95 000,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 390,67

Total des dépenses d'investissement	2 837 450,00 €
--	-----------------------

Section d'Investissement – Recettes par chapitre.

24 – Produits de cession	187 450,00
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	250 000,00
13- Subventions d'investissement	300 000,00
16- Emprunt et dettes financières	753 488,00
021- Virement de la section de fonctionnement	402 512,00
040- Opérations d'ordre (dot. Amorts)	944 000,00

Total des Recettes d'investissement	2 837 450,00 €
--	-----------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (20 pour, 2 abstentions (GERVASONI, FLORE-EVRARD) adopte le budget primitif 2023 du budget général, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	5 455 000,00 €	5 455 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	2 837 450,00 €	2 837 450,00 €
TOTAL	8 292 450,00 €	8 292 450,00 €

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, expose à l'assemblée le projet du Budget Annexe 2023-Exploitation Forestière:

Dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	76 294,36
66 - Charges financières	4 005,64
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 700,00

Dépenses totales	134 000,00 €
-------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	115 900,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 100,00

Recettes totales	134 000,00 €
-------------------------	---------------------

Dépenses d'investissement :

21 - Immobilisations corporelles	66 900,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 100,00

Dépenses totales	110 000,00 €
-------------------------	---------------------

Recettes d'investissement :

13 - Subvention d'investissement (hors 138)	56 300,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	53 700,00

Recettes totales	110 000,00 €
-------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (20 pour, 2 abstentions (GERVASONI, FLORE-EVRARD) adopte le budget primitif 2023 du B.A. Exploitation Forestière, arrêté comme suit :

EXPLOITATION FORESTIERE	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	134 000,00 €	134 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	110 000,00 €	110 000,00 €
TOTAL	244 000,00 €	244 000,00 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, expose le projet du Budget Annexe 2023 – Salles Municipales.

Dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	98 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 466,05
023 - Virement à la section Investissement	533,95

Dépenses totales	217 000,00 €
-------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

70 - Vente de Produits fabriqués	37 000,00
74 - Subventions d'exploitation	180 000,00

Recettes totales	217 000,00 €
-------------------------	---------------------

Dépenses d'investissement :

21 - Immobilisations corporelles	31 000,00
----------------------------------	-----------

Dépenses totales	31 000,00 €
-------------------------	--------------------

Recettes d'investissement :

021 - Virement de la section d'exploitation	533,95
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 466,05

Recettes totales	31 000,00 €
-------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Salles Municipales, arrêté comme suit :

SALLES MUNICIPALES	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	217 000,00 €	217 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	31 000,00 €	31 000,00 €
TOTAL	248 000,00 €	248 000,00 €

RECENSEMENT : NOMBRE DE RECENSEURS ET REMUNERATIONS

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population d'ARBENT se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 et que pour assurer cette mission la commune va recruter 6 agents recenseurs. Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs selon une base forfaitaire brute de 1 000.00 €.

RECENSEMENT : COORDONNATEUR ET COORDONNATEUR ADJOINT D'ENQUETE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune est priée d'organiser le recensement de la population du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Pour réaliser ces travaux il y a lieu de désigner un coordonnateur d'enquête et un coordonnateur Adjoint d'enquête parmi le personnel administratif de la Mairie. Le territoire communal sera divisé en 6 districts de collecte comprenant environ 260 logements chacun. Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désigner Stéphanie GONNETANT, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement au sein du personnel administratif de la Mairie, décide de désigner Stéphanie BEVAND, coordonnateur Adjoint d'enquête également chargé de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement au sein du personnel administratif de la Mairie, décide qu'en compensation de leur charge de travail supplémentaire ces agents bénéficieront d'une prime exceptionnelle de recensement de 1 500 € pour le coordonnateur et 500 € pour le coordonnateur adjoint.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS-CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il lui revient de délibérer sur le tableau des emplois de la commune.

Compte tenu des promotions internes et afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année lors de la réunion du Comité Technique Paritaire, il est proposé de créer les postes suivants :

* 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe.

* 1 poste d'Ingénieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la création des emplois proposés.

DEROGATIONS REPOS DOMINICAL POUR 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.3132-26 du Code du travail, confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

Il est précisé que la liste des dimanches pour l'année 2023 sera arrêtée définitivement après avis concordant de l'E.P.C.I. (Haut Bugey Agglomération)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE que la liste des dimanches de l'année 2023 pour lesquels les commerces de détails d'Arbent, à l'exception des concessionnaires automobiles, pourront déroger à la règle du repos dominical, en vue d'employer des salariés volontaires, est la suivante :

- 08 Janvier 2023
- 30 Avril 2023
- 07 Mai 2023
- 02 Juillet 2023
- 03 Septembre 2023
- 12 Novembre 2023
- 03 Décembre 2023
- 10 Décembre 2023
- 17 Décembre 2023
- 24 Décembre 2023
- 31 Décembre 2023

- DECIDE que la liste des dimanches de l'année 2023 pour lesquels les concessionnaires automobiles d'Arbent pourront déroger à la règle du repos dominical est la suivante :

- 15 Janvier 2023
- 12 Mars 2023
- 11 Juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 Octobre 2023

APPROBATION DE LA DM N°2 – EXERCICE 2022 DU BUDGET GENERAL

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au Budget général – Exercice 2022. Il explique que :

- il y lieu de compléter les lignes budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement afin de payer les dernières dépenses engagées sur l'année 2022,

- il faut augmenter le poste 165-dépôts et cautionnement afin d'effectuer le remboursement des cautions aux locataires ayant quittés nos appartements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (20 pour, 2 abstentions (GERVASONI, FLORE-EVRARD) adopte la décision modificative N°2 – Exercice 2022 du Budget général.

**ACOMPTE SUBVENTION MUNICIPALE AU CENTRE SOCIAL
POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur DESSORS Stéphane, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative, aux Sports et à la jeunesse, présente à l'Assemblée la proposition d'acompte sur la subvention au Centre Social pour l'exercice 2023.

Il précise que la commune a versé l'année dernière une subvention de 300 000 € au Centre Social d'Arbent, inscrite au budget primitif de l'année 2022 afin de lui permettre de couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du Centre Social au début de l'année 2023, Monsieur DESSORS propose de voter un acompte sur la subvention 2023 représentant 50% de celle versée en 2022, soit 150 000 € et de l'inscrire sur le budget primitif 2023-budget général.

Le conseil d'administration du Centre Social présentera prochainement un plan stratégique d'intervention et un budget prévisionnel pour l'année prochaine. Le Conseil Municipal sera alors amené à se prononcer sur le montant définitif de la subvention totale au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser au Centre Social pour l'Exercice 2023, un acompte de 150 000 €.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,

Mourad BENSALÉM



Pour Extrait Conforme.
Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO

